

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Ambassadeur de France à Sofia - Bulgarie
certifie que

M. Victor Borislavov Tatchev

a suivi les enseignements dispensés dans la section bilingue francophone

du lycée bilingue n° 75 "V. Grammatikova"

à Sofia

a subi avec succès les épreuves du diplôme de fin d'études secondaires suivant

session de juin 1998

et au vu de ses connaissances en langue française, est dispensé du test de vérification des connaissances linguistiques requis des étudiants étrangers candidats à une première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français*.

Fait à Sofia

le 15.07 1998

Signé :

P. L'AMBASSADEUR
DE FRANCE ET P. O.

REPERTOIRE TEXTUEL
CULTUREL
SCIENTIFIQUE ET DE
COOPÉRATION

* Conformément au décret n° 71-376 du 13 mai 1971 modifié relatif à l'inscription des étudiants des universités et des établissements publics, à caractère scientifique et culturel, indépendants des universités et, à la liste établie conjointement par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La liste des établissements habilités est établie annuellement par les autorités françaises.